

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 44 (2017)
Heft: 4

Rubrik: Sélection : Ueli Steck

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ueli Steck



Il devait effectuer une ascension très rapide, comme à son habitude, lorsque la mort l'a fauché ce 30 avril 2017. Alpiniste de l'extrême, Ueli Steck s'entraînait alors sur les pentes du Nuptse, au Népal, pour pulvériser le record mondial de vitesse de l'ascension de l'Everest. Les conditions étaient optimales et pourtant, pour des raisons inconnues, Ueli Steck a fait une chute, fatale, de 1000 mètres dans le vide. Il n'a jamais ignoré les dangers auxquels ses exploits l'exposaient. Cette fois-ci pourtant, le destin l'a rattrapé.

Connu pour la vitesse incroyable de ses ascensions, Ueli Steck, originaire de l'Oberland bernois, était le meilleur alpiniste en solitaire au monde. Il grimpait certes, mais au pas de course, littéralement, lorsque les pentes le permettaient. Ueli Steck enchaînait les records, domptant la face nord de l'Eiger en solitaire en deux heures et 22 minutes; exploit qui fit date dans l'histoire de l'alpinisme. Il a trouvé la mort à 40 ans seulement.

Sa disparition a suscité une vague de consternation dans tout le pays. Les Suisses se sont toutefois demandé quelle limite les alpinistes devaient se fixer dans leur course contre la montre vers les sommets de plus de 8000 mètres. Certains disent qu'Ueli Steck a vécu sa passion, ne faisant qu'un avec la nature. D'autres estiment qu'il jouait avec sa vie et a fini par perdre.

Aujourd'hui, la polémique a pris fin. D'autres alpinistes professionnels se préparent déjà à lui emboîter le pas.

MARKO LEHTINEN

Nouveau statut pour faciliter l'intégration

Selon les chiffres actuels, près de 39 000 étrangers bénéficiant d'une «admission provisoire» vivent en Suisse. Principalement issus d'Erythrée, de Syrie et d'Afghanistan, il n'ont pas obtenu l'asile, mais pour différentes raisons, ils ne peuvent pas faire l'objet d'un renvoi vers leur pays d'origine. Dans de tels cas, «admission provisoire» signifie donc de facto admission durable. Cependant, 82 % des personnes concernées sont dépendantes de l'aide sociale et peinent à intégrer le marché du travail. Estimant que ce statut n'est pas satisfaisant, le Conseil national a donc décidé de le remplacer par deux autres statuts: le statut «personne à protéger» s'adresse aux personnes dont il est probable qu'elles resteront longtemps en Suisse et qu'elles doivent par conséquent être intégrées; le statut «personnes à protéger provisoirement» concerne les personnes dont le séjour en Suisse est limité, et dont le statut ne vise pas l'intégration.

Plus de priviléges fiscaux en cas de vente de terrain

Le Conseil national a abandonné son projet d'exonérer d'impôt la vente de parcelles agricoles et sylvicoles. Depuis le début de la session de juin, il était évident que la demande



n'avait aucune chance au Conseil des États. À l'origine du débat, un arrêt du Tribunal fédéral qui limitait ce privilège aux immeubles soumis à la loi sur le droit foncier rural et que les partis bourgeois entendaient faire annuler par un amendement de la loi. Photo Keystone

La Confédération face à la propagande terroriste sur internet

La propagande sur internet d'organisations terroristes telles que Daesh cible habilement les jeunes. C'est la raison pour laquelle la Confédération a décidé de soutenir financièrement plusieurs projets pilotes visant à lutter contre la radicalisation des jeunes de 12 à 25 ans sur internet. Il s'agit de projets menés par des organisations sans but lucratif. L'objectif est de mettre en évidence des alternatives positives à la propagande des organisations extrémistes. L'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) qui chapeaute ce programme a lancé un appel d'offres sur la plate-forme «Jeunes et médias», l'objectif étant de financer trois ou quatre de ces projets.